

Engagements FP2030 – Gouvernement du Sénégal

Nom du pays	Sénégal
Adresse courriel de la personne-ressource	Dr Amadou Doucoure : drdoucoure@yahoo.fr
Date de soumission	

1. L'ÉNONCÉ DE VISION DE [PAYS] POUR 2030

« D'ici à 2030, la vision d'un Sénégal émergent où la **population** a **accès** à une gamme élargie de **méthodes contraceptives modernes** et à des services de Santé de la Reproduction **abordables** et accessibles, grâce à un **système** de santé **résilient** et équitable, avec la pleine participation de la communauté pour un développement durable.»

2. OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT

OBJECTIFS POLITIQUES/PROGRAMMATIQUES

Objectif d'engagement 1 :	Programmatique – Augmentation du taux de prévalence contraceptive.
Énoncé de l'objectif	Amener le taux de prévalence contraceptive de 26% en 2021 à 46% en 2025 chez les femmes en union.
Calendrier	2022-2026
Justification	<u>Cibles</u> : femmes en union <u>Périodicité</u> : 05 ans pour nous aligner au cadre stratégique <u>Indicateurs</u> : 22 % des femmes en union ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

	<p><u>TPC</u> : le taux d'utilisation est passé de 12 % en 2010-11 à 26 % en 2019 (EDS continu 2019)</p> <p>Avec une grande mobilisation des ressources et des partenaires, le Sénégal avait des bons de 04 points par an en 2012-2013 et 2014; Si ces efforts sont encore fournis, cet objectif peut être atteint.</p>
<p>Stratégies</p>	<p>Création de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Élaborer un plan de communication à tous les niveaux (national, régional et district) et maintenir le concept (slogan en ouolof : Moytounef mo geen ci ndiabo gui); en français : l'espacement des naissances est meilleure pour la famille ● Renforcer l'implication et l'engagement des religieux (révision argumentaire), ● Intensifier les interventions communautaires; ● Renforcer la communication médiatique et digitale, ● Renforcer le ciblage prioritaire des hommes. ● renforcer la communication avec les jeunes (cibles désagrégées et communication adaptée à chaque cible) ● Renforcer la prise en charge des spécificités des groupes vulnérables (personnes vivant avec un handicap) ● Promouvoir l'alignement des parties prenantes sur les lignes budgétaires du plan <p>Offre de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les stratégies intégrées (ISBC, INSPIRE.) ● Renforcer les stratégies avancées et les cliniques mobiles, ● Assurer la disponibilité des services et des produits à travers des stratégies d'auto soin (auto-injection, anneau vaginal, auto-test (grossesse, HPV, VIH), ● Autonomiser et capaciter les femmes en âge de reproduction en matière des choix contraceptifs ● Renforcer l'utilisation des pratiques à haut impact comme la PFPP ● Assurer la disponibilité de la gamme de produits contraceptifs ● Mettre en œuvre la stratégie du "paquet porteur" (PASS2020) qui est très efficace pour le personnel de santé ● Élargir la gamme de méthodes contraceptives <p>Données disponibles et de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du système de collecte et de remontée des données PF notamment les données de routine issues du (DHIS2), ● Renforcement de la stratégie de collecte des données au niveau des structures privées

	<ul style="list-style-type: none"> • Désagrégation des cibles lors de la planification (précision des indicateurs) • Renforcement du système de suivi/évaluation de la mise en œuvre du Cadre Stratégique National pour la Planification Familiale (évaluation prospective) • Régularité des réunions du comité technique avec la participation des décideurs pour assurer le suivi • Renforcement de la recherche pour soutenir les activités de plaidoyer et informer les prises de décisions
--	---

Objectif d'engagement 2:	Politique - Amélioration du cadre réglementaire
Énoncé de l'objectif	Améliorer le cadre réglementaire en signant le décret d'application de la loi SR portant PF d'ici 2026
Calendrier	2022- 2026
Justification	<p>Le cadre juridique révèle encore des faiblesses relatives aux questions liées à la protection accordée aux prestataires de santé, aux acteurs communautaires de santé (ACS), aux pharmaciens privés ainsi qu'aux droits des clients en matière de SR. En effet, le décret d'application de la loi SR de 2005 portant sur la PF n'a toujours pas été signé. La signature d'un tel décret permettra de sécuriser les professionnels de santé et d'assurer la dissémination ainsi que l'effectivité de l'approche 3D (Démédicalisation, Décentralisation, Déconcentration). Une insuffisance d'informations sur les goulots d'étranglement de la signature du décret d'application a été aussi notée</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Redynamiser le plaidoyer pour la signature du décret d'application de la loi SR portant PF en mettant les jeunes au centre ✓ Définir un nouveau plan de plaidoyer avec l'implication de la société civile, des jeunes, des religieux, des sectoriels, du secteur privé, des parlementaires, des collectivités territoriales, des ordres et associations des professionnels de santé et des associations de journalistes en prenant en compte la gestion de l'opposition

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un comité restreint de suivi ✓ Redynamiser le processus de finalisation de la révision des textes régissant la profession des pharmaciens en vue d'intégrer l'offre de service PF dans les officines ✓ Mener des recherches afin d'identifier, entre autres, les points de blocage pour définir les stratégies à mettre en place
--	--

Objectif d'engagement 3 :	Jeunes - Améliorer la santé de la reproduction des adolescents et jeunes.
Énoncé de l'objectif	Réduire les besoins non satisfaits chez les adolescentes mariées de 15-19 ans de 22,9% en 2019 à 15% en 2026, et chez les jeunes femmes de 20-24 ans de 19,6 % en 2019 à 10% en 2026.
Calendrier	2022- 2026
Justification	<p>La santé reproductive des adolescents et jeunes demeure une priorité pour le Sénégal. En effet, 61% de la population a moins de 24 ans avec comme conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de grossesse précoce qui reste élevé à 13,8% dû à une faible utilisation de la contraception chez les adolescentes et jeunes (EDS 2019) ; • Chez les 15 ans, 1,4 % a déjà commencé sa vie féconde; • Chez les 18 ans, 17, 9% ont déjà commencé leur vie féconde; • Chez les 19 ans, 32,8 % ont déjà commencé leur vie féconde; • Les mères adolescentes âgées de 10 à 19 ans font face à des risques plus élevés de complications que les jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans; • Le risque de mortalité liée à la grossesse chez les adolescentes est environ 30% plus élevé que celui des jeunes femmes âgées de 20-24 ans. (OMS) <p>Le TPC Chez les 15-19 ans mariées est de 7,6% alors qu'il est de 20,2% chez les 20-24 ans mariées.</p> <p>Quant aux besoins non satisfaits chez les adolescentes et jeunes filles en union, ils sont estimés à 22,9 % chez les 15-19 ans et</p>

	19,6% chez les 20-24 ans.
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux services de SR/PF et aux produits PF à travers la multisectorialité en prenant en compte les groupes vulnérables (les adolescents et jeunes en détention, les adolescents et jeunes en situation de handicap, déscolarisés ou non scolarisés, les porteurs de VIH, les filles mères, les enfants de la rue); • Renforcer les capacités des prestataires et des personnels de soutien (gardiens, vendeurs de tickets, les techniciens de surface) pour la prise en charge de la santé et du bien-être des adolescents et jeunes dans les structures de santé, les IME, les infirmeries scolaires, les CCA etc; • Améliorer la collecte et la dissémination des données désagrégées SRAJ; • Désagréger les cibles lors de la planification des activités; • Renforcer les capacités des acteurs communautaires avec un focus sur les adolescents/jeunes; • Développer la recherche pour combler les lacunes en matière de DSSR/PF des adolescents/jeunes; • Promouvoir l'utilisation des résultats de la recherche.

Objectif d'engagement 4 :	Programmatique – Repositionnement d'une instance multisectorielle de coordination des actions liées au dividende démographique
Énoncé de l'objectif	Renforcer l'instance multisectorielle de coordination des actions liées à la planification familiale en impliquant les autres secteurs ministériels concernés

<p align="center">Calendrier</p>	<p>2022 - 2026</p>
<p align="center">Justification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de la coordination de l'instance multisectorielle ; • Non prise en compte de certains secteurs ou parties prenantes ; • Faible représentativité des organisations de jeunes en tant qu'acteurs dans la prise de décisions ; • Insuffisance dans la coordination et le suivi des actions de plaidoyer; • Insuffisance de l'engagement des décideurs politiques sur les questions de PF ; • Absence ou léthargie des comités national, régional et central de plaidoyers sur la PF.
<p align="center">Stratégies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Émettre des orientations stratégiques; • Renforcer l'engagement des décideurs politiques sur les questions liées à la planification familiale ; • Impliquer davantage les organisations de jeunes pour une meilleure représentativité ; • Améliorer la coordination des actions de suivi des plans annuels de plaidoyer ; • Rendre plus effective l'approche multisectorielle aux niveaux national, central, régional ; • Redynamiser les comités régionaux de plaidoyer • Harmoniser les instances de coordination (coordination assurée par la DSME).

<p>Objectif d'engagement 5 :</p>	<p>Programmatique - Disposer d'un système de santé résilient.</p>
---	--

Énoncé de l'objectif	Assurer la continuité des services de Planification Familiale en situation d'urgence
Calendrier	De 2022- 2026
Justification	<ul style="list-style-type: none"> ● Crise engendrée par la pandémie de Covid19 (voir données plan de contingence); ● Baisse de la fréquentation des services (peur de fréquentation des services); ● Accessibilité et disponibilité des produits limitées; ● Insuffisance dans la mobilisation des ressources humaines, financières, matérielles dans la riposte; ● Baisse de la communication autour de la PF.
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place des Dispositifs minimum d'urgence (DMU); ● Renforcer la communication autour de l'autosoin; ● Prévoir des plans de préparation et de riposte face aux urgences dans l'élaboration des plans d'action nationaux; ● Renforcer les stratégies de communication digitale autour de la PF; ● Assurer la disponibilité des produits en toute circonstance; ● Renforcer l'offre de service dans le secteur privé; ● Mettre à niveau les acteurs du secteur privé par rapport aux directives/PNP (politiques et normes) de PF; ● Capitaliser les données du secteur privé; ● Renforcer l'offre de services au niveau communautaire; ● Mettre en œuvre la stratégie du "paquet porteur" qui est très efficiente pour le personnel de santé.

OBJECTIF FINANCIER

Objectif d'engagement 6 :	Financier : Accroître l'allocation budgétaire relative à l'achat des produits contraceptifs
----------------------------------	--

<p>Énoncé de l'objectif</p>	<p>Assurer d'ici à 2030 une souveraineté budgétaire annuelle passant par une augmentation de 20% sur la contribution de l'État évaluée à 500 millions pour l'accessibilité et la disponibilité des produits contraceptifs.</p>
<p>Calendrier</p>	<p>2022 - 2026</p>
<p>Justification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de l'État pour prendre le relais des PTF dans l'achat des produits contraceptifs; • La contribution de certains PTF revue à la baisse pour privilégier la riposte face à la Covid 19 (contribution au financement du plan de contingence) ; • Retrait de certains PTF du financement de la PF; • Faible mobilisation des ressources domestiques; • Volonté de maintenir en permanence l'accessibilité et la disponibilité des produits de qualité (sécurité contraceptive); • Insuffisance notée dans l'implication des collectivités territoriales dans le financement de la PF; • Non prise en compte du mécénat dans la mobilisation des ressources domestiques.
<p>Stratégies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des projets favorisant une mobilisation significative des ressources domestiques; • Augmenter progressivement la part contributive de l'État pour l'acquisition des produits contraceptifs pour atteindre 1.000.000.000 F CFA en 2026; • Mener des Plaidoyers soutenus auprès des acteurs financiers (Collectivités Territoriales, GFF, MSAS, Assemblée Nationale, Ministère des finances et du budget, Ministère de

l'Économie, du Plan et de la Coopération, Secteur Privé Sénégalais, Mécénat, Fondations, RSE) pour le financement de la PF;

- Mobiliser des ressources à travers des initiatives de financement tel que le GFF ;
- Mettre en place un mécanisme d'allègement des procédures de décaissement des fonds alloués ;
- Assurer un suivi rapproché du respect des engagements par la société civile;
- Trouver un financement suffisant, approprié et flexible par le biais des budgets nationaux et infranationaux de gestion des risques de catastrophe et d'urgence sanitaire, des fonds d'urgence et des donateurs externes pour soutenir la préparation, la réponse et le rétablissement aux situations d'urgence.

3. PROCESSUS DE CONSULTATION DE L'ENGAGEMENT

- Webinaire : réunions mensuelles des points focaux organisées dans le cadre du processus FP2030 (12 février 2021) : premières orientations pour l'élaboration des engagements FP2030;
- Annonce du lancement de la boîte à outils sur le processus de réengagement à FP2030 (04 mars 2021);
- Séance thématique pour les adolescents et jeunes : comment prendre un engagement audacieux et transformationnel envers FP30 avec et pour les adolescents et jeunes (18 mai 2021);
- Introduction du Motion Tracker et démarrage du processus de sélection de l'ONG neutre chargée d'accompagner la DSME dans la mise en œuvre du Motion Tracker et le processus de réengagement (09 octobre 2020);
- Atelier d'orientation sur le Motion Tracker à Abidjan du 22 -26 mars 2021 au cours duquel un canevas d'élaboration de la feuille de route a été partagé;
- Réunion entre la DSME et l'ONG neutre pour une mise en œuvre efficace du Motion Tracker au Sénégal le 6 Avril 2021;
- Restitution de l'atelier d'Abidjan à la DSME avec les parties prenantes : 16 Avril 2021
- Élaboration de la feuille de route : 30 Avril 2021;
- Atelier de déconstruction des anciens engagements, élaboration des nouveaux engagements et du plan de redevabilité avec toutes les parties prenantes: du 02 au 6 Août 2021 à Dakar.

4. APPROCHE DE REDEVABILITÉ DE L'ENGAGEMENT

a. Quelles plateformes existantes et nouvelles seront utilisées pour suivre la progression des engagements?

- Comité technique PF : cadre dans lequel se fait le suivi de la mise en œuvre du PANB et qui sert au processus de réengagement;
- Comités régionaux de développement (CRD) présidés par les gouverneurs de région;
- Comité de pilotage de coordination de la SRMNIA-N (Présidé par me Ministre de la santé)

b. Quels outils/mécanismes de redevabilité seront utilisés pour suivre les engagements?

- Motion tracker
- Score-card /GFF -

- EDS-continue
- Appui Track20

Le Motion Tracker sera l'outil principal de suivi et sera utilisé dans le cadre de l'initiative FP 2030 pour le suivi des engagements pris par le Sénégal.

c. Quels mécanismes de redevabilité sociale seront utilisés au plan infranational?

- CRD (comités régionaux de développement)
- CDD (comités départementaux)
- CLD (comités locaux de développement)

d. Comment votre approche de redevabilité élève-t-elle le rôle des partenaires de la société civile et comment seront-ils engagés dans le suivi de la progression des engagements?

Étant donné que le Motion Tracker sera utilisé pour le suivi des engagements du Sénégal en tant qu'outil de redevabilité, il préconise l'implication de l'ensemble des parties prenantes (État, société civile, jeunes, secteur privé, collectivités territoriales, PTFs). L'ensemble de ces parties prenantes seront impliquées dans la mise en œuvre des engagements à travers leurs différentes contributions (participation au CT/PF, élaboration des nouveaux engagements, déconstruction, validation des indicateurs, cartographie des parties prenantes, collecte des données, élaboration du rapport, amendement du rapport, participation au mécanisme pour lever les goulots d'étranglement).

e. Comment votre pays garantira-t-il la visibilité et la transparence dans le partage des informations sur les progrès réalisés par le pays pour respecter ses engagements?

Les engagements pris feront l'objet d'une large diffusion au niveau national. En termes de visibilité le niveau de réalisation fera l'objet de partage dans différents cadres existants. Ils feront l'objet de publication sur les différentes plateformes et canaux de communication (site UCPO, PF2030, site MSAS, site internet Organisation neutre, presse écrite, conseil des ministres, comité interne de suivi PDNSS, réunions de coordination des régions médicales et districts sanitaires et sites des autres partenaires impliqués). Des foras nationaux et régionaux seront aussi organisés pour assurer une appropriation communautaire.

f. Comment allez-vous aligner le processus de redevabilité de FP2030 sur les autres processus nationaux de suivi des autres engagements du pays, tels que Chaque femme, chaque enfant (EWEC), la CIPD+25, le GFF, etc.

Le Sénégal a déjà souscrit et a mis en place une plateforme GFF/SMRMNIA-N chargée du suivi des engagements. Un cadre de performance existe pour le suivi des indicateurs y compris ceux de la planification familiale. Les engagements sont pris en fonction de l'évaluation des engagements passés mais aussi sur les engagements pris dans d'autres

cadres tels que l'initiative « Chaque femme, chaque enfant » (EWEC) et nouvelle stratégie mondiale 2.0 intégrant les adolescents et jeunes, la CIPD+25, le GFF. L'existence d'une instance multisectorielle devra aussi faciliter l'alignement aux autres engagements du pays.

4.2. Décrivez le processus du pays pour l'examen annuel (ou plus fréquent) des données sur les progrès et le partage de ces données avec les partenaires.

Les revues annuelles conjointes (RAC), les comités internes de suivi du PNDSS, les réunions de consensus en rapport avec les indicateurs du rapport FP2030 avec l'appui Track 20, le comité de pilotage et de coordination de la SRMNIA-N, le comité technique PF sont des instances préconisées pour examiner les progrès et les partager avec les partenaires.

Les rapports semestriels du motion tracker seront aussi partagés à large échelle avec toutes les parties prenantes.

4.3 les mesures correctives à prendre au niveau du pays en cas d'absence de progrès ou de violations flagrantes de la santé et des droits sexuels et reproductifs, en 200 mots environ :

Les goulots identifiés par les rapports de progrès seront présentés et discutés au niveau du comité de pilotage et de coordination de la SRMNIA-N. Des stratégies correctrices et de plaidoyer seront proposées ciblant les différentes parties prenantes.

4.4. Décrivez comment l'approche de redevabilité ci-dessus sera financée :

L'approche de redevabilité sera financée par l'État et les différents PTFs. Un plan détaillé budgétisé sera élaboré et soumis aux PTFs.

4.5. Veuillez définir l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre complète de l'approche de redevabilité ci-dessus :

Une assistance technique est requise pour une meilleure compréhension de l'approche de redevabilité mais aussi une meilleure mise en œuvre du Motion Tracker. A cet effet, l'organisation neutre accompagnera et l'organisation Samasha sera sollicitée. Par ailleurs, d'autres organisations nationales ou internationales (pays du PO) seront mises à contribution pour accompagner le Sénégal.

5. CALENDRIER DE LANCEMENT DE L'ENGAGEMENT

- Mise en place d'un comité restreint 6 Aout 201
- Finalisation du 1er draft des engagements -13 Aout 2021
- Revue technique des engagements FP2030-27 Aout 201
- Finalisation du document d'engagement- 3 septembre 2021
- Validation des nouveaux engagements et adoption du document d'engagement -17 septembre 2021
- Validation du plan de communication -20 septembre
- Lancement et diffusion des nouveaux engagements- 30 septembre 2021